



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2026-2027-2028 - 1^{er} exercice financier

Avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Beauceville, en vigueur pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028, a été déposé au bureau du greffier de la Ville le 15 septembre 2025.

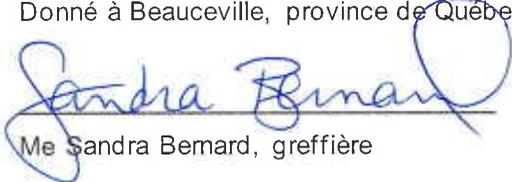
Un extrait du rôle peut être consulté sur le site Internet suivant : <https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/>

Toute personne intéressée peut également en prendre connaissance du lundi au jeudi, sauf les jours fériés, de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00, au Service du greffe, au 540, boulevard Renault, à Beauceville (Québec) G5X 1N1.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, **AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2026**, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour demander une révision administrative, le citoyen doit compléter le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » qui est disponible au bureau municipal et au bureau du Service de l'évaluation foncière de la MRC, au 111-A, 107^e Rue, à Beauceville (Québec) G5X 2P9, et le transmettre, soit par courrier recommandé, soit en personne, au bureau du Service de l'évaluation foncière de la MRC, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h30, accompagné des frais requis.

Donné à Beauceville, province de Québec, le 19 septembre 2025.

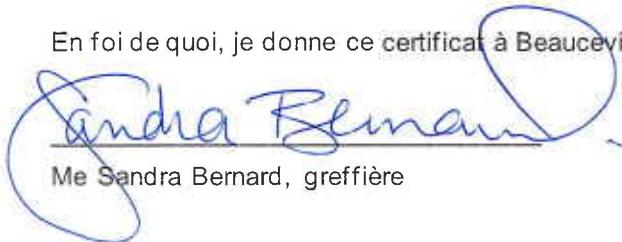


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 19 septembre 2025 et une copie dans l'édition du 24 septembre 2025 du journal l'Éclaireur Progrès.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Beauceville, province de Québec, ce 19 septembre 2025.



Me Sandra Bernard, greffière